



prélèvement assurance axa chez cetelemn

Par **bonnotte**, le **14/02/2011** à **12:43**

Bonjour,

En Juin 2006, nous contractons, mon mari et moi, un prêt auprès du cetelem de 14 000 Euros avec une adhésion à VIV ASSISTANCE PLUS de 8 Euros par mois auprès de AXA Assistance.

En mai 2007, nous modifions ce prêt et signons pour un nouveau contrat de 24 000 Euros. Cette fois, nous refusons l'adhésion à Assistance plus.

Cetelem a continué à nous prélever alors que pour ce nouvel emprunt nous n'avions rien signé.

Sont-ils dans leur droit ?

Quel recours avons-nous ?

Merci beaucoup.